DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

## Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle

DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur

Mathieu CAHN, Monsieur Marc SENE

Absent(s):

Rapporteur: Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

## N° CP/2015/504 - Fonctionnement des collèges publics - 3126 Dotations de fonctionnement complémentaires 2015

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 56 143,92 € soit :

- 4 698,92 € au collège Hans Arp de Strasbourg au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain du 1er semestre 2015.
- 3 765 € au collège Martin Schongauer d'Ostwald au titre de la participation du Département aux frais de repas des élèves de la classe UPE2A du collège Galilée de Lingolsheim hébergés par le collège Martin Schongauer, durant la période de novembre 2014 à avril 2015.
- 5 205 € à l'Ecole Européenne de Strasbourg représentant la quote-part du Département pour les collégiens, au titre de la prestation exceptionnelle pour la distribution des repas du mois de septembre 2015.
- 24 821 € € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires des collèges cidessous durant la période de janvier à juillet 2015 :

. HAGUENAU Foch: 8 586 €

. SOUFFELWEYERSHEIM: 9 435 €

. STRASBOURG Lezay Marnésia : 6 800 €

- 10 054 € aux collèges figurant au tableau joint en annexe, pour financer leurs ateliers d'enseignement artistique au titre de l'année scolaire 2015/2016.
- 1 100 € au collège François Truffaut de Strasbourg pour couvrir les frais de transport d'élèves qui se rendront au salon "Educatec Educatice" à Paris les 18 et 19 novembre prochains.

- 6 500 € au collège Hans Arp de Strasbourg pour l'achat d'un véhicule de service équipé d'une remorque.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

hours-

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151102-lmc196183-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/11/15

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY